



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NORMANDIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R28-2017-78

PUBLIÉ LE 12 MAI 2017

Sommaire

Agence Régionale de Santé de Normandie

- R28-2017-04-28-005 - ARRETE MODIFICATIF N°2 DU 28 AVRIL 2017 MODIFIANT LA COMPOSITION DES MEMBRES DE LA COMMISSION SPECIALISEE DANS LE DOMAINE DES DROITS DES USAGERS DE LA CRSA DE NORMANDIE (4 pages) Page 4
- R28-2017-04-28-004 - ARRETE MODIFICATIF N°4 DU 28 AVRIL 2017 MODIFIANT LA COMPOSITION DES MEMBRES DE LA COMMISSION SPECIALISEE POUR LES PRISES EN CHARGE ET ACCOMPAGNEMENTS MEDICO SOCIAUX DE LA CRSA DE NORMANDIE (6 pages) Page 9
- R28-2017-04-28-007 - ARRETE MODIFICATIF N°4 DU 28 AVRIL 2017 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DE L'ORNE (6 pages) Page 16
- R28-2017-04-28-003 - ARRETE MODIFICATIF N°8 DU 28 AVRIL 2017 MODIFIANT LA COMPOSITION DES MEMBRES DE LA CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE DE NORMANDIE (10 pages) Page 23
- R28-2017-04-28-006 - ARRETE RECTIFICATIF N° 3 DU 28 AVRIL 2017 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DE COORDINATION DANS LES DOMAINES DES PRISES EN CHARGE ET DES ACCOMPAGNEMENTS MEDICO-SOCIAUX (4 pages) Page 34

Centre hospitalier intercommunal Elbeuf-Louviers/Val de Reuil

- R28-2017-03-17-009 - Décision n°2017-11DG - Décision portant délégation de signature générale pendant l'absence de Madame HAMON (3 pages) Page 39

Direction interrégionale de la Mer Est - Mer du Nord

- R28-2017-05-10-002 - Arrêté n° 41/2017 en date du 10 mai 2017 modifiant l'arrêté 20/2016 du 04/02/2016 fixant les modalités d'exploitation de la crevette grise (Crangon crangon) dans la bande côtière des trois milles de l'estuaire de la Seine et à proximité des départements du Calvados et de la Seine-Maritime (2 pages) Page 43
- R28-2017-04-21-005 - Arrêté n°39/2017 en date du 21 avril 2017 fixant la composition de la commission régionale de gestion de la flotte de pêche de Normandie (2 pages) Page 46
- R28-2017-05-11-006 - Arrêté n°42/2017 en date du 11 mai 2017 encadrant la pêche à pied des moules sur les gisements naturels du Boulonnais (département du Pas-de-Calais) (3 pages) Page 49

Direction régionale des affaires culturelles de Normandie

- R28-2017-03-01-002 - arrêté IMH CRMH 2017 Ste Marie du mont Arrêté de protection au titre des monuments historiques de l'immeuble 36 place de l'église (4 pages) Page 53

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

- R28-2017-05-02-003 - ARRETE PORTANT COMMISSIONNEMENT POUR EFFECTUER DES CONTROLES AU TITRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DE L'APPRENTISSAGE ET DES OPERATIONS COFINANCEES PAR LE FONDS SOCIAL EUROPEEN (3 pages) Page 58

R28-2017-05-05-002 - DECISION RELATIVE A LA COMPOSITION ET A LA DELIMITATION DE COMPETENCE DES AGENTS QUI COMPOSENT LE RESEAU REGIONAL DES RISQUES PARTICULIERS RELATIF A L'AMIANTE DE LA DIRECCTE de NORMANDIE (2 pages)

Page 62

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2017-05-10-003 - Rapport d'orientation budgétaire relatif à l'enveloppe limitative régionale pour la tarification des CPH de Normandie, Exercice 2017. (4 pages)

Page 65

Rectorat Caen

R28-2017-05-11-001 - Arrêté portant composition des membres du comité technique de l'académie de Caen (2 pages)

Page 70

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2017-04-28-005

ARRETE MODIFICATIF N°2 DU 28 AVRIL 2017
MODIFIANT LA COMPOSITION DES MEMBRES DE
LA COMMISSION SPECIALISEE DANS LE DOMAINE
DES DROITS DES USAGERS DE LA CRSA DE
NORMANDIE

ARRETE MODIFICATIF N°2 DU 28 AVRIL 2017 MODIFIANT LA COMPOSITION DES MEMBRES DE LA COMMISSION SPECIALISEE DANS LE DOMAINE DES DROITS DES USAGERS DU SYSTEME DE SANTE DE LA CRSA DE NORMANDIE

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'ARS DE NORMANDIE,

VU le code de la santé publique, notamment son article L.1432-4, D 1432-34, D1432-42 ;

VU la loi N°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

VU le décret n°2015-1879 du 31 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

VU le décret du 5 janvier 2017 portant nomination de Madame Christine GARDEL, directrice générale de l'ARS de Normandie ;

VU l'arrêté du 8 juillet 2016 portant nomination des membres de la Commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé ;

VU l'arrêté modificatif n°1 du 3 avril 2017 modifiant la composition des membres de la Commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé ;

VU le courriel de la Fédération Hospitalière de France en date du 13 avril 2017 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste des membres titulaires et suppléants de la Commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé est complétée ou modifiée comme suit :

Au titre 7) collège des offreurs de service de santé

- Monsieur Didier L'ARCHEVEQUE (FHF– Directeur de l'établissement de Grugny) est nommé titulaire en remplacement de Madame Marie-Pierre LEGROS (EHPAD de Saint Sääns)

ARTICLE 2 : La version actualisée et consolidée de la composition de la Commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé de Normandie est annexée au présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux près du tribunal administratif sis 3 rue Arthur Le Duc à Caen (14000) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Normandie.

ARTICLE 4 : Le Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Normandie.

Fait à Caen, le 28 avril 2017

La Directrice générale,

le Directeur Général Adjoint

Vincent KAUFFMANN

Christine GARDEL

ARS de Normandie
Espace Claude Monet
2 place Jean Nouzille
CS 55035
14050 CAEN Cedex 4
Tél. : 02 31 70 96 96
www.ars.normandie.sante.fr

Les services de l'ARS disposent de traitements constitués à des fins d'information ou de communication externe non transmissibles à des tiers. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Correspondant Informatique et Liberté :
ARS-NORMANDIE-JURIDIQUE@ars.sante.fr

**ANNEXE : COMPOSITION ACTUALISEE AU 28 AVRIL 2017 DE LA COMMISSION SPECIALISEE
DANS LE DOMAINE DES DROITS DES USAGERS DU SYSTEME DE SANTE**

1) collège des représentants des collectivités territoriales

Titulaires	Suppléants	
en attente de désignation	en attente de désignation	en attente de désignation

2) collège des représentants des usagers des services de santé ou médico-sociaux

Titulaires	Suppléants	
M. Claude FRANCOISE	M. René BERTHOU	Mme Nicole DELPERIE
M. Jean-Marc DUJARDIN	Mme Mauricette DUPONT	M. Michel PONS
M. Claude LERENARD	Mme Michelle LAMBERT	M. Alain CLAVIER
M. Michel LOISEL	M. Roger THELAMON	M. Jean DE CRAENE
Mme Maryvonne DEBARRE	M. Philippe STEPHANAZZI	M. Marc HOUSSAY
Mme Christine LALLART	Mme Céline LETAILLEUR	M. Jean-Pierre SIMON

3) Collège des représentants des conférences de territoire

Titulaires	Suppléants	
Mme Véronique HAMON	M. Sébastien JUMEL	M. Claude VIELPEAU

4) Collège des partenaires sociaux

Titulaires	Suppléants	
M. Bernard SIMON	Mme Annie KERNANOET	M. Franck ANTIER

5) Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale

Titulaires	Suppléants	
Mme Annick CZECKO	M. Alain SALMON	M. Jean-Claude POIRIER

6) Collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé

Titulaires	Suppléants	
M. David SAINT VINCENT	M. Samuel COCHET	Mme Mireille CARPENTIER

7) Collège des offreurs de services de santé

Titulaires	Suppléants	
M. Didier L'ARCHEVEQUE	M. Jérôme TRIQUET	Mme Isabelle PLAUD

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2017-04-28-004

**ARRETE MODIFICATIF N°4 DU 28 AVRIL 2017
MODIFIANT LA COMPOSITION DES MEMBRES DE
LA COMMISSION SPECIALISEE POUR LES PRISES
EN CHARGE ET ACCOMPAGNEMENTS MEDICO
SOCIAUX DE LA CRSA DE NORMANDIE**

ARRETE MODIFICATIF N°4 DU 28 AVRIL 2017 MODIFIANT LA COMPOSITION DES MEMBRES DE LA COMMISSION SPECIALISEE POUR LES PRISES EN CHARGE ET ACCOMPAGNEMENT MEDICO SOCIAUX DE LA CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE DE NORMANDIE

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'ARS DE NORMANDIE,

VU le code de la santé publique, notamment son article L.1432-4, D 1432-34, D1432-42 ;

VU la loi N°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

VU le décret n°2015-1879 du 31 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

VU le décret du 5 janvier 2017 portant nomination de Madame Christine GARDEL, directrice générale de l'ARS de Normandie ;

VU l'arrêté du 8 juillet 2016 portant nomination des membres de la Commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnement médico-sociaux de Normandie ;

VU l'arrêté modificatif n°1 du 8 septembre 2016 modifiant la composition des membres de la Commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnement médico-sociaux de Normandie ;

VU l'arrêté modificatif n°2 du 2 mars 2017 modifiant la composition des membres de la Commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnement médico-sociaux de Normandie ;

VU l'arrêté modificatif n°3 du 3 avril 2017 modifiant la composition des membres de la Commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnement médico-sociaux de Normandie ;

VU le courriel de la Fédération Hospitalière de France en date du 13 avril 2017 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste des membres titulaires et suppléants de la Commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnement médico-sociaux de Normandie est complétée ou modifiée comme suit :

Au titre 16) Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées

- Monsieur Didier L'ARCHEVEQUE (FHF– Directeur de l'établissement de Grugny) est nommé titulaire en remplacement de Madame Marie-Pierre LEGROS (EHPAD de Saint Sääns)

ARTICLE 2 : La version actualisée et consolidée de la composition de la Commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnement médico-sociaux de Normandie est annexée au présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux près du tribunal administratif sis 3 rue Arthur Le Duc à Caen (14000) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Normandie.

ARTICLE 4 : Le Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Normandie.

Fait à Caen, le 28 avril 2017

La Directrice générale,

le Directeur Général Adjoint
Vincent KAUFFMANN
Christine GARDEL

ANNEXE : COMPOSITION ACTUALISEE AU 28 AVRIL 2017 DE LA COMMISSION SPECIALISEE POUR LES PRISES EN CHARGE ET ACCOMPAGNEMENT MEDICO-SOCIAUX DE NORMANDIE

1) Un conseiller régional

Titulaires	Suppléants	
Mme Elisabeth JOSSEAUME	Mme Nathalie LAMARRE	Mme Lynda LAHALLE

2) Deux présidents de conseils départementaux ou leurs représentants

Titulaires	Suppléants	
Mme Patricia LECOMTE	Mme Sylvie GATE	M. Bernard TREHET
M. Michel ROCA	Mme Sonia de LA PROVOTE	M. Claude LETEURTRE

3) Un représentant des groupements de commune

Titulaires	Suppléants	
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

4) Un représentant des communes

Titulaires	Suppléants	
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

5) Deux représentants des associations agréées au titre de l'article L 1114-1 et œuvrant dans le domaine sanitaire

Titulaires	Suppléants	
Mme Francine MARAGLIANO	Mme Annick HAISE	M. Didier HUON
M. Eric MEDRINAL	Mme Brigitte ROUSEE	M. Philippe NIVIERE

6) Deux représentants des associations de retraités et personnes âgées

Titulaires	Suppléants	
M. Jean LEFEUVRE	M. Martial VASSET	M. Guy FAUCHE
Mme Sylvie VIOLETTE	Mme Marie-Thérèse DRANGUET	Mme Marie-Noëlle MASMEJEAN

7) Deux représentants des associations des personnes handicapées dont une association intervenant dans le champ de l'enfance handicapée

Titulaires	Suppléants	
Mme Maryvonne DEBARRE	M. Philippe STEPHANAZZI	M. Marc HOUSSAY
Mme Christine LALLART	Mme Céline LETAILLEUR	M. Jean-Pierre SIMON

8) Un représentant des conférences de territoire

Titulaires	Suppléants	
Mme Claire LENOIR	M. Jean-Yves BUREAU	M. Jean-Claude DUMONT

9) Un représentant des organisations syndicales des salariés

Titulaires	Suppléants	
Mme Catherine DELAMARE	M. Nicolas BLANCHARD	M. Gérard PERNI

10) Un représentant des organisations syndicales d'employeurs

Titulaires	Suppléants	
M. Loïc CAVELLEC	M. Antonio DE SOUSA	M. Gilbert BELLET

11) Un représentant des organisations syndicales des artisans, des commerçants et des professions libérales

Titulaires	Suppléants	
M. Jean-Claude SOUBRANE	Mme Catherine HENAULT	M. Jean-Marie SCHNELLER

12) Un représentant des organisations syndicales des exploitants agricoles

Titulaires	Suppléants	
M. Pierre ABRAHAMSE	M. Laurent ELIOT	M. Jean-Michel DEBESNE

13) Un représentant des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité

Titulaires	Suppléants	
Mme Dominique ROCHE	M. Raymond PENHARD	M. Fabrice BOURDEAU

14) Un représentant de la mutualité française

Titulaires	Suppléants	
M. Gérard ALIX	M. Johnny VIALE	M. Luc CHOUBRAC

15) Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées

Titulaires	Suppléants	
Mme Aline FRENOIS	Mme Paméla LE MAGNEN	M. Emmanuel AFONSO
M. Jean-Yves BLANDEL	Mme Yolande COMETA	Mme Agnès BERTIN
Mme Sophie LION	Mme Sylvie NICOLAS	Mme Hélène GARGOL
M. Jean-Marc RIMBERT	Mme Gwenaël DUVAL	M. Pascal BRUEL

16) Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées

Titulaires	Suppléants	
M. Jean-Marc VENARD	Mme Fabienne GUSTAVE	Mme Nicole NACHBAUR
M. Didier L'ARCHEVEQUE	Mme Jérôme TRIQUET	Mme Isabelle PLAUD
Mme Véronique FRANCOIS	Mme Gaëlle PINEAU	Mme Isabelle COLLY-FAVRE
Mme Laurence POSTEL-PETIT	M. Laurent VIVIER	M. Philippe JAMMET

17) Un représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales

Titulaires	Suppléants	
M. Léonard NZITUNGA	M. Fabrice LEFEBVRE	M. Eric BOUFLET

18) Un membre des unions régionales des professionnels de santé ayant la qualité de médecin

Titulaires	Suppléants	
M. Antoine LEVENEUR	Mme Sylvie MOURTOUX	M. Jean-Michel BUNEL

19) Deux membres issus de la commission spécialisée de l'organisation des soins

Titulaires	Suppléants	
Mme Pascale DESPRES	M. Daniel REGUER	M. François MICHELOT
M. David SAINT VINCENT	M. Samuel COCHET	Mme Mireille CARPENTIER

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2017-04-28-007

**ARRETE MODIFICATIF N°4 DU 28 AVRIL 2017
PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL
TERRITORIAL DE SANTE DE L'ORNE**

**ARRETE MODIFICATIF N°4 DU 28 AVRIL 2017 PORTANT COMPOSITION
DU CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DE L'ORNE**

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'ARS DE NORMANDIE,

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L 1434-16, L.1434-17, D.1434-21 à D.1434-40 ;

VU la loi n° 2016-41 du 26 Janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article 158 ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret n° 2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

VU le décret du 5 janvier 2017 portant nomination de Madame Christine GARDEL, directrice générale de l'ARS de Normandie ;

VU l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

VU l'arrêté du 27 octobre 2016 relatif à la délimitation des territoires de Démocratie sanitaire de la région Normandie ;

VU l'arrêté du 29 décembre 2016 portant composition du Conseil territorial de santé de l'Orne ;

VU l'arrêté modificatif n° 1 du 12 janvier 2017 portant composition du Conseil territorial de santé de l'Orne ;

VU l'arrêté modificatif n° 2 du 7 février 2017 portant composition du Conseil territorial de santé de l'Orne ;

VU l'arrêté modificatif n° 3 du 31 mars 2017 portant composition du Conseil territorial de santé de l'Orne ;

VU le courriel de Mme Mireille VALLEE, Sous-Préfecture d'Argentan, en date du 12 avril 2017 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste des membres titulaires et suppléants du Conseil territorial de santé de l'Orne est modifiée comme suit :

Au collège 4, représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale

Au titre du 1) Au plus un représentant de l'Etat dans le département

- Madame ZAPLANA Cécile (Sous-Préfète d'Argentan) est nommée titulaire en remplacement de Monsieur Pascal VION.

ARTICLE 2 : La version consolidée de la composition du Conseil territorial de santé de l'Orne est annexée au présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication aux recueils des Actes Administratifs de la région Normandie et du département de l'Orne.

ARTICLE 4 : Le Directeur général adjoint de l'Agence Régionale de Santé de Normandie, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le 28 avril 2017

La Directrice générale,
le Directeur Général Adjoint
Vincent KAUFFMANN
Christine GARDEL

**ANNEXE : COMPOSITION ACTUALISEE AU 28 AVRIL 2017 DU
CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DE L'ORNE**

Sont membres du conseil territorial de santé de l'Orne :

Le 1^{er} collège est composé de représentants des professionnels et offreurs des services de santé. Il comprend au moins 20 membres et au plus 28

1) Au plus six représentants des établissements de santé

a) Au plus trois représentants des personnes morales gestionnaires

Titulaires	Suppléants
M. François PONCHON (FHF)	M. Bruno HARE (FHF)
M. Didier CHESNAIS (FEHAP)	Mme Haiat NAOUI (UGECAM)
M. Didier JOSSE (FHP)	Mme Barbara BERGERON (FHP)

b) Au plus trois présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement

Titulaires	Suppléants
Mme Marie-Claire VIOT (FHF)	M. Benoit THIPHAGNE (FHF)
M Yves LOGNONE (FHF)	Mme Sylvie GARREAU (FHF)
M. Stéphane POQUET (FHP)	M. Denis LE FRANCOIS (FHP)

2) Au plus cinq représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux (répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées)

Titulaires	Suppléants
Mme Claire LENOIR (ADMIR)	M. Frédéric ROUYER (UNA)
Mme Nicole NACHBAUR (Synerpa)	Mme Maryse AMARINTHE (Synerpa)
M. Jérôme LE BRIERE (FHF)	M. Yves Riant (FHF)
M. Pascal BRUEL (URIOPSS)	M. Yvan CARTEL (FEHAP)
M. Laurent VIVIER (FHF)	M. Eric THIEBE (FHF)

3) Au plus trois représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

Titulaires	Suppléants
M. PINGUET (IREPS BN)	M. Jean-Pierre OLLIVIER (IREPS BN)
Mme Christine GENIN (ANPAA)	M. Pierre-François MERMBERG (FNARS)
M. Mickaël TOIN (ANECAMSP)	En attente de désignation

4) Au plus six représentants des professionnels de santé libéraux

a) Au plus trois médecins

Titulaires	Suppléants
M. Marc BARRIERE	M. Alexis AUBIN

M. Michel RIMEY	M. Eric ANGER
M. Jean-François LEROY	Mme Françoise BISCHOFF

b) Au plus trois représentants des autres professionnels de santé

Titulaires	Suppléants
M. Frédéric LERICHE (URPS Pharmaciens)	M. Claude BAROUKH (URPS Pharmaciens)
Mme Karine DOBBELS (URPS Infirmiers)	En attente de désignation
Mme Annick GADOIS (URPS Orthophonistes)	M. Jérémy MAUDOUIT (URPS Pédiatres Podologues)

5) Au représentant des internes en médecine

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation

6) Au plus cinq représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale :

- des centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé
- des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires
- des communautés psychiatriques de territoire

Titulaires	Suppléants
Mme Joëlle VALLEE (URIOPSS)	M. Thomas CHOPIN (URIOPSS)
M. Alain RAMARD (GCSMS Réseau Sensoriel)	Mme Maryline TREVEL (ERET)
Mme Nathalie GALEA (ASPEC)	Mme Nathalie WARDEGA (ERET)
M. Hubert BEAUCHEF (FENOR)	M. Pascal BIOCHE (FENOR)
En attente de désignation	En attente de désignation

7) Au plus un représentant des Etablissements assurant des activités d'Hospitalisation à domicile

Titulaire	Suppléant
Mme Karine OBLIN (FNEHAD)	M. Jean-Luc NOEL (FNEHAD)

8) Au plus un représentant de l'ordre des médecins

Titulaire	Suppléant
M. Jean-Michel GAL (CROM BN)	M. François CHARETON (CROM BN)

ARTICLE 3 : Le 2^{ème} collège est composé de représentants des usagers et associations d'usagers du système de santé. Il comprend au moins 6 membres et au plus 10.

1) Au plus six représentants des usagers des associations agréées

Titulaires	Suppléants
Mme Yvonne SERGENT (UDAF)	M. André LEROY (UDAF)
M. Hervé BAGOT (UNAFAM)	Mme Danielle BAGLIN (UNAFAM)
Mme Aude BELLIER (AFM Téléthon)	En attente de désignation
M. Guy MOREAU (UFC Que Choisir)	Mme Josiane LE CORRE (UFC Que Choisir)
En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation

2) Au plus quatre représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées

Titulaires	Suppléants
M. Jean-Marie GOUSSIN (ASPEC)	En attente de désignation
Mme Yveline LELANDAIS (ANAIIS)	En attente de désignation
Mme Michelle LAMBERT (FGR-FP)	En attente de désignation
Mme Noëi SCHMITT (USR)	En attente de désignation

ARTICLE 4 : Le 3^{ème} collège est composé de représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements. Il comprend au moins 4 membres et au plus 7.

1) Au plus un conseiller régional

Titulaire	Suppléant
M. Bertrand DENIAUD	Mme Catherine MEUNIER

2) Au plus un représentant des conseils départementaux

Titulaires	Suppléants
M. Jean-Pierre BLOUET	Mme Maryse OLIVEIRA

3) Un représentant de la protection maternelle et infantile

Titulaires	Suppléants
Mme Armelle ADAM (CD 61)	Mme Laurence GESLAIN (CD 61)

4) Au plus deux représentants des communautés de communes

Titulaires	Suppléants
En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation

5) Au plus deux représentants des communes désignés par l'Association des Maires de France

Titulaires	Suppléants
M. Yves GOASDOUE	Mme Sonia LAFAY
M. Antoine PERRAULT	M. Alain LENORMAND

ARTICLE 5 : Le 4^{ème} collège est composé de représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale. Il comprend au moins 2 membres et au plus 3.

1) Au plus un représentant de l'Etat dans le département

Titulaire	Suppléant
Mme Cécile ZAPLANA (Sous-Préfète d'Argentan)	M. Fabien CHOLLET (Directeur de Cabinet Préfecture de l'Orne)

2) Au plus deux représentants des organismes de sécurité sociale

Titulaires	Suppléants
Mme Martine MOULIN (ARCMSA)	M. Marc LE PICARD (CAF)
M. Jean-Pierre LANCHAS (CARSAT)	En attente de désignation



ARTICLE 6 : Le 5^{ème} collège est composé de deux personnalités qualifiées

Titulaires
M. Gilles FOLIN (Mutualité)
M. Raymond HENRY

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2017-04-28-003

ARRETE MODIFICATIF N°8 DU 28 AVRIL 2017
MODIFIANT LA COMPOSITION DES MEMBRES DE
LA CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE
L'AUTONOMIE DE NORMANDIE

ARRETE MODIFICATIF N°8 DU 28 AVRIL 2017 MODIFIANT LA COMPOSITION DES MEMBRES DE LA CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE DE NORMANDIE

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE,

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L.1114-1, L.1432-4, D. 1432-28 à D.1432-32, de D.1432-44 à D.1432-47, D.1432-49 à D.1432-53 relatifs à la composition et au mode de fonctionnement de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

VU la loi N°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

VU le décret N°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la Conférence régionale de santé et de l'autonomie,

VU le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

VU le décret n°2015-1879 du 31 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

VU le décret du 5 janvier 2017 portant nomination de Madame Christine GARDEL, directrice générale de l'ARS de Normandie ;

VU l'arrêté du 9 juin 2016 publié portant nomination des membres de la CRSA de Normandie ;

VU l'arrêté n°1 du 16 juin 2016 publié modifiant la composition des membres de la CRSA de Normandie ;

VU l'arrêté n°2 du 29 juin 2016 publié modifiant la composition des membres de la CRSA de Normandie ;

VU l'arrêté n°3 du 8 septembre 2016 publié modifiant la composition des membres de la CRSA de Normandie ;

VU l'arrêté n°4 du 20 octobre 2016 publié modifiant la composition des membres de la CRSA de Normandie ;

VU l'arrêté n°5 du 2 mars 2017 publié modifiant la composition des membres de la CRSA de Normandie ;

VU l'arrêté n°6 du 13 mars 2017 publié modifiant la composition des membres de la CRSA de Normandie ;

VU l'arrêté n°7 du 3 avril 2017 publié modifiant la composition des membres de la CRSA de Normandie ;

VU le courrier de l'Académie de Caen en date du 5 avril 2017 ;

VU le courriel de la Fédération Hospitalière de France en date du 13 avril 2017 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste des membres titulaires et suppléants de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Normandie est complétée ou modifiée comme suit :

Au titre du 6) Collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé

a) Service de santé scolaire et universitaire

- Madame Claire BEAUDE (Médecin Conseiller technique du Recteur) est nommée titulaire en remplacement de Madame Sylvie VIAL (Médecin Conseiller technique adjoint).
- Madame Sylvie VIAL (Médecin Conseiller technique adjoint) est nommée 1^{ère} suppléante de Madame Claire BEAUDE (Médecin Conseiller technique du Recteur).
- Madame Véronique ONUFRYK (Médecin conseiller du Recteur) est nommée 2^{ème} suppléante de Madame Claire BEAUDE (Médecin Conseiller technique du Recteur).
- Monsieur Éric LUER (Directeur de l'Université du Havre) est nommé 1^{er} suppléant de Monsieur Bertrand POUDOULEC (Directeur de la médecine de prévention des étudiants)
- Madame Judith FISCHER (Directrice de la médecine préventive des étudiants) est nommée 2^{ème} suppléante de Monsieur Bertrand POUDOULEC (Directeur de la médecine de prévention des étudiants).

Au titre du 7) Collège des offreurs de services de santé

f) Gestionnaires d'institution accueillant des personnes âgées

- Monsieur Didier L'ARCHEVEQUE (FHF– Directeur de l'établissement de Grugny) est nommé titulaire en remplacement de Madame Marie-Pierre LEGROS (EHPAD de Saint Sâens)

ARTICLE 2 : La version actualisée et consolidée de la composition de la CRSA de Normandie est annexée au présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux près du tribunal administratif sis 3 rue Arthur Le Duc à Caen (14000) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Normandie.

ARTICLE 4 : Le Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Normandie.

Fait à Caen, le 28 avril 2017

La Directrice générale,
le Directeur Général Adjoint
Vincent KAUFMANN

Christine GARDEL

ANNEXE : COMPOSITION ACTUALISEE AU 28 AVRIL 2017 DE LA CRSA DE NORMANDIE

1) Collège des représentants des Collectivités Territoriales de Normandie :

a) Conseillers Régionaux (3)

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Mme Elisabeth JOSSEAUME	Mme Nathalie LAMARRE	Mme Lynda LAHALLE
Mme Valérie EGLOFF	M. Jean-Manuel COUSIN	Mme Malika CHERRIERE
M. Guy LEFRAND	M. Bertrand DENIAUX	M. Patrick GOMONT

b) Conseillers Départementaux (5)

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Mme Patricia LECOMTE (Conseil départemental de la Manche)	Mme Sylvie GATE (Conseil départemental de la Manche)	M. Bernard TREHET (Conseil départemental de la Manche)
M. Michel ROCA (Conseil départemental du Calvados)	Mme Sonia de LA PROVOTE (Conseil départemental du Calvados)	M. Claude LETEURTRE (Conseil départemental du Calvados)
Mme Marie TAMARELLE- VERHAEGHE (Conseil départemental de l'Eure)	Mme Hafidha OUADAH (Conseil départemental de l'Eure)	M. Olivier LEPINTEUR (Conseil départemental de l'Eure)
M. Jean-Pierre BLOUET (Conseil départemental de l'Orne)	M. Jean LAMY (Conseil départemental de l'Orne)	Mme Maryse OLIVEIRA (Conseil départemental de l'Orne)
Mme Agnès FIRMIN LE BODO (Conseil départemental de Seine- Maritime)	Mme Florence THIBAUDEAU- RAINOT (Conseil départemental de Seine-Maritime)	Mme Nathalie LECORDIER (Conseil départemental de Seine-Maritime)

c) Regroupement de communes (3)

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
En attente de désignation ADCF	En attente de désignation ADCF	En attente de désignation ADCF
En attente de désignation ADCF	En attente de désignation ADCF	En attente de désignation ADCF
En attente de désignation ADCF	En attente de désignation ADCF	En attente de désignation ADCF

d) Communes (3)

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
En attente de désignation AMF	En attente de désignation AMF	En attente de désignation AMF
En attente de désignation AMF	En attente de désignation AMF	En attente de désignation AMF
En attente de désignation AMF	En attente de désignation AMF	En attente de désignation AMF

2) Collège des représentants des usagers des services de santé ou médico-sociaux :

a) Association Représentant d'usagers (8)

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
M. Yvon GRAÏC (Ligue contre le Cancer)	M. Hugo HENNETON (AIDES)	Mme Aude BELLIER (AFM Téléthon)
M. Claude FRANCOISE (MARFAN)	M. René BERTHOU (Alliance Maladies Rares)	Mme Nicole DELPERIE (Alliance Maladies Rares)
M. Jean-Marc DUJARDIN (AFD 14)	Mme Mauricette DUPONT (AFD HN)	M. Michel PONS (Coordination Handicap Normandie)
Mme Francine MARAGLIANO (AFTC 27)	Mme Annick HAISE (APF)	M. Didier HUON (APF)
Mme Brigitte CHOQUET (UDAF 61)	Mme Jacqueline GUILLEMET- PHALIP (UDAF 50)	Mme Marie-Josée VION (UDAF 76)
M. Eric MEDRINAL (UNAFAM Normandie)	Mme Brigitte ROUSEE (UNAFAM Calvados)	M. Philippe NIVIERE (UNAFAM Manche)
Mme Annick DUBOIS (UFC-Que-choisir)	M. Philippe SCHAPMAN (UFC-Que-choisir)	M. Jacky HEBERT (UFC-Que-choisir)
Mme Anne-Marie BEAUVAIS (France Alzheimer)	M. Philippe GUERARD (ADVOCACY)	Mme Simone MOREL (France Alzheimer 76)

b) Association de retraités et personnes âgées (4)

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Mme Sylvie VIOLETTE (Union territoriale des retraités CFDT de la Seine-Maritime)	Mme Thérèse DRANGUET (Génération Mouvement Les Ainés Ruraux)	Mme Marie-Noëlle MASMEJEAN (Union syndicale des retraités CGT)
M. Jean LEFEUVRE (Union territoriale des retraités CFDT du Calvados)	M. Martial VASSET (Union départemental CFE-CGC du Calvados)	M. Guy FAUCHE (Génération Mouvement Les Ainés Ruraux)
M. Michel LOISEL (Union territoriale des retraités CFDT de l'Eure)	M. Roger THELAMON (Mutualité de l'Eure)	M. Jean DE CRAENE (Union nationale Interprofessionnelle des retraités CFE-CGC)
M. Claude LERENARD (Union territoriale des retraités CFDT de la Manche)	Mme Michelle LAMBERT (Fédération générale des retraités de la fonction publique)	M. Alain CLAVIER (Union nationale des retraités et des professions libérales)

c) Association des personnes handicapées (4)

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Mme Maryvonne DEBARRE (CDCPH 14)	M. Philippe STEPHANAZZI (CDCPH 14)	M. Marc HOUSSAY (CDCPH 14)
M. Raymond BEAUFILS (CDCPH 50)	M. Frédéric LEQUILBEC (CDCPH 50)	M. Claude RAFFAELLI (CDCPH 61)
M. Michel MIKLARZ (CDCPH 27)	M. Thierry CORROYER (CDCPH 27)	En attente de désignation
Mme Christine LALLART (CDCPH 76)	Mme Céline LETAILLER (CDCPH 76)	M. Jean-Pierre SIMON (CDCPH 76)

3) Collège des représentants des conférences de territoires (4)

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
M. Laurent VERZAUX (CT du Havre)	Mme Muriel DULIZE (CT de l'Eure)	Mme Mireille WERNEER (CT de l'Orne)
Mme Véronique HAMON (CT de Rouen)	M. Sébastien JUMEL (CT de Dieppe)	M. Claude VIELPEAU (CT du Havre)
M. Sébastien BERTOLI (CT du Calvados)	M. Gérard HURELLE (CT du Calvados)	M. Abderrezak BOUASRIA (CT de l'Eure)
Mme Claire LENOIR (CT de l'Orne)	M. Jean-Yves BUREAU (CT de la Manche)	M. Jean-Claude DUMONT (CT de la Manche)

4) Collège des partenaires sociaux

a) Organisation syndicale de salariés (5)

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
M. Bernard PIVAIN (CFDT)	Mme Isabelle PATRY (CFDT)	Mme Christel BIGARE (CFDT)
M. Frédéric COCHU (FO)	Mme Delphine BOULAN (FO)	Mme Claire GADOIS (FO)
Mme Marielle KERHARDY (CGT)	M. François BAUCHER (CGT)	M. Michael DESPRES (CGT)
M. Bernard SIMON (CFE-CGC)	Mme Annie KERNANOET (CFE-CGC)	M. Franck ANTIER (CFE-CGC)
Mme Catherine DELAMARE (CFTC)	M. Nicolas BLANCHARD (CFTC)	M. Gérard PERNI (CFTC)

b) Organisation professionnelles Employeurs (3)

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
M. Alex VARADY (CGPME)	M. Florian DERLY (CGPME)	Mme Anne GASSIE (UNIFED)
M. Loïc CAVELLEC (MEDEF)	M. Antonio DE SOUSA (MEDEF)	M. Gilbert BELLET (MEDEF)
M. Joël DECOUDRE (UPA)	M. Francis BOURNIGAUD (UPA)	Mme Myriam KRIKORIAN (UNIFED)

c) Organisation syndicale artisans commerçants et Profession libérale (1)

Titulaires	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
M. Jean-Claude SOUBRANE (UNAPL)	Mme Catherine HENault (UNAPL)	M. Jean-Marie SCHNELLER (UNAPL)

d) Organisation syndicale exploitants agricoles (1)

Titulaires	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
M. Pierre ABRAHAMSE	M. Laurent ELIOT	M. Jean-Michel DEBESNE

5) Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale

a) Association lutte contre la précarité (2)

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Mme Dominique ROCHE (CNAPE)	M. Raymond PENHARD (Petits Frères des Pauvres)	M. Fabrice BOURDEAU (REVIVRE)
M. Christian CARTIER (Médecins du Monde)	M. Martial GERMAIN (La Croix Rouge)	M. Didier MAIGNAN (La Croix Rouge)

b) CARSAT (2)

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Mme Annick ALLEAUME	M. Rémy LEBOUTEILLER	M. Jean-Yves BONNEMAINS
M. Christian LETELLIER	Mme Claude DELACOUR	M. Jacques LAHAYE

c) CAF (1)

Titulaires	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Mme Annick CZECZKO	M. Alain SALMON	M. Jean-Claude POIRIER

d) Mutualité Française (1)

Titulaires	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
M. Gérard ALIX	M. Johnny VIALE	M. Luc CHOUBRAC

6) Collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé

a) Service de santé scolaire et universitaire (2)

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Mme Claire BEAUDE	Mme Sylvie VIAL	Mme Véronique ONUFRYK
M. Bertrand POUDOULEC	M. Éric LUER	Mme Judith FISCHER

b) Service santé au travail (2)

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Mme Karine THOMAS (ISTF Fécamp)	M. Jack LAPEYRE (AMI Santé – Evreux)	M. Yves LARCHEVESQUE (ADESTI – Rouen)
M. Hubert GESNOUIN (SIST BTP 61)	Mme Sophie RANNOU (PST – Caen)	M. Pierrick MARTIN (SISTM - St Lô)

c) Protection et promotion de la santé maternelle et infantile (2)

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Mme. Châu PHAM-DAUBIN (PMI – Conseil départemental du Calvados)	Mme Fabienne HALBOUT (PMI – Conseil départemental du Calvados)	M. Éric BOUFFETEAU (SEF - Conseil départemental du Calvados)
Mme Laëtitia ABBAMONTE (PMI – Conseil départemental de Seine Maritime)	Mme Nathalie BONATRE (PMI – Conseil départemental de Seine Maritime)	Mme Capucine POTTIER (PMI – Conseil départemental du Calvados)

d) Protection de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé (2)

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Mme Josette TRAVERT (Plateforme Promotion Santé)	Mme Marion BOUCHER LE BRAS (IREPS HN)	M. Jean-Pierre OLLIVIER (IREPS BN)
M. David SAINT VINCENT (Fédération addictions)	M. Samuel COCHET (ANECAMPS)	Mme Mireille CARPENTIER (ANPAA)

e) Observation de la santé, enseignement, recherche (1)

Titulaires	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Mme Pascale DESPRES (CREAI ORS Basse-Normandie)	M. Daniel REGUER (Université du Havre)	M. François MICHELOT (OR2S Antenne de Haute-Normandie)

f) Protection de l'environnement (1)

Titulaires	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Mme Françoise LEVAVASSEUR (CARDERE)	M. Alain BEAUFILS (Association CHENE)	M. Didier FERAY (Association CHENE)

7) Collège des offreurs de services de santé

a) Établissements publics de santé (5)

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Mme Emmanuèle JEANDET-MENGUAL (CHU de Rouen)	M. Thierry LUGBULL (CH St Lô)	M. Laurent CHARBOIS (CHI Eure Seine)
M. Alain FUSEAU (CME Groupe Hospitalier du Havre)	M. Yves LOGNONE (CME CH Flers)	M. Thibault SIMON (CME CHI Elbeuf - Louviers)
M. Christophe KASSEL (CHU de Caen)	Mme Dominique PERRIER (CHU de Rouen)	M. Hervé LEVERT (CH Mortagne au Perche)
M. Xavier TROUSSARD (CME CHU de Caen)	M. Jean-Marc KERLEAU (CME CH Dieppe)	M. Henry GERVES (CME CH Cherbourg)
M. Sadeq HAOUZIR (CME CHS Rouvray)	M. Marc TOULOUSE (CME EPSM Caen)	Mme Marie-Claire VIOT (CME CPO Alençon)

b) Établissements privés de santé à but lucratif(2)

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
M. Dominique POELS (Clinique d'Yvetot)	M. Samuel KOWALCZYK (Polyclinique du Parc)	M. Mathias MARTIN (Clinique St Hilaire)
M. Jean-Claude COMBE (CME CHP St Martin)	M. Marc GOULLET DE RUGY (CME Polyclinique du Parc)	En attente de désignation

c) Établissements privés de santé à but non lucratif (2)

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
M. Vincent BENARD (CME Fondation Miséricorde)	Mme Juliette MAUTRET (FEHAP - Résidence Clinique Pro BTP SSR Château Blanc)	M. Patrick CRIQUET (ADAPT)
M. Artus PATY (CLCC Henri Becquerel)	M. Hubert CROUET (CME CLCC François Baclesse)	M. Mikael DAOUPHARS (CME CLCC Henri Becquerel)

d) HAD (1)

Titulaires	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
M. Richard OUIN (HAD du Cèdre)	Mme Michèle PATTI (Croix Rouge Française)	M. Gérard SNYERS (CHI d'Elbeuf - Louviers)

e) Gestionnaires d'institution accueillant Personnes handicapées (4)

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Mme Aline FRENOIS (ARRED)	Mme Paméla LE MAGNEN (RSVA)	M. Emmanuel AFONSO (Les Papillons Blancs)
M. Jean-Yves BLANDEL (EPSM de Caen)	Mme Yolande COMETA (IME Jules Guesde)	Mme Agnès BERTIN (FAO/CAMS de Gray sur Mer)
Mme Sophie LION (Association Pré de la Bataille)	Mme Sylvie NICOLAS (SESSD 14)	Mme Hélène GARGOL (UNA du Calvados)
M. Jean-Marc RIMBERT (PEP 76)	Mme Gwenaël DUVAL (FDV ADEMIMC)	M. Pascal BRUEL (ANAI)

f) Gestionnaires d'institution accueillant Personnes Âgées (4)

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
M. Jean-Marc VENARD (Les jardins de Matisse)	Mme Fabienne GUSTAVE (Les Jardins d'Elodie)	Mme Nicole NACHBAUR (Résidence NEYRET)
M. Didier L'ARCHEVEQUE (Etablissement de Grugny)	M. Jérôme TRIQUET (Hôpital de Pacy sur Eure)	Mme Isabelle PLAUD (EHPAD la Filandière)
Mme Véronique FRANCOIS (URIOPSS)	Mme Gaëlle PINEAU (EHPAD Rivabel'Age)	Mme Isabelle COLLY-FAVRE (URIOPSS)
Mme Laurence POSTEL-PETIT (EHPAD de Torigni sur Vire)	M. Laurent VIVIER (EHPAD de la Chapelle d'Andaine)	M. Philippe JAMMET (EHPAD de Saint Sever)

g) Gestionnaires d'institution accueillant Personnes en difficultés sociales (1)

Titulaires	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
M. Léonard NZITUNGA (Association Abri)	M. Fabrice LEFEBVRE (Association Femmes)	M. Éric BOUFLET (Œuvre Normande des Mères)

h) Centre de santé, maison de santé, pôle de santé (1)

Titulaires	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
M. Jean-Michel GAL	M. Jacques FRICHET	M. Alexis AUBIN

i) Réseau de santé (1)

Titulaires	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Mme Véronique DESRAME (Maison des adolescents du Calvados)	M. Laurent BASTIT (réseau Onconormand et Respa 27 HN)	Mme Annick GADOIS (Réseau Normandys)

j) Permanence de soins (1)

Titulaires	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
M. Gilles TONANI	M. Jean-Jacques VAISSIE	M. Thierry MICHEL

k) Aide médicale urgente (1)

Titulaires	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

l) Transporteurs sanitaires (1)

Titulaires	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
M. Stéphane AUBE (Ambulances Havraise)	M. Jacky BOUCHERIE (Aigle Ambulances Taxis SARL)	En attente de désignation

m) SDIS (1)

Titulaires	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Colonel Didier RICHARD (SDIS Orne)	Colonel Pascal LORTEAU (SDIS Eure)	Colonel André BENKEMOUN (SDIS Seine-Maritime)

n) Organisation syndicale de médecins d'établissements publics de santé (1)

Titulaires	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
M. Thierry VASSE (CMH)	M. Christian NAVARRE (CMH)	Mme Thérèse SIMONET (AH)

o) URPS (6)

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Mme Christine BONNIEUX (URPS Infirmiers)	M. François CASADEI (URPS Infirmiers)	M. Frédéric JEGOU (URPS Médecins)
M. Antoine LEVENEUR (URPS Médecins)	Mme Sylvie MOURTOUX (URPS Sages-femmes)	M. Jean-Michel BUNEL (URPS Médecins)
M. Marc DURAND-REVILLE (URPS Médecins)	Mme Amandine VASTEL (URPS Orthophonistes)	M. Philippe COUTANCEAU (URPS Masseurs-Kiné)
M. André GEARA (URPS Pharmaciens)	M. Paul BRACQUEMART (URPS Biologistes)	M. Bruno MASSON (URPS Médecins)
M. Jean-Michel COULET (URPS Masseurs- Kinésithérapeutes)	M. Thierry LEMOINE (URPS Médecins)	Mme Françoise GARCIA (URPS Orthophonistes)
M. Gilles GUEZ (URPS Chirurgiens-Dentistes)	M. Stéphane PERTUET (URPS Médecins)	M. Patrick DANESI (URPS Pédicure-Podologue)

p) Ordre des Médecins (1)

Titulaires	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
M. Guy LEROY (CROM BN)	Mme Valérie GANNE-KLODZINSKI (CROM HN)	M. Xavier ARROT (CROM BN)

q) Internes en Médecine (1)

Titulaires	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

8) Collège des personnalités qualifiées (2)

- Mme Marie-Claire QUESNEL
- M. Patrick DAIME

Participent, avec voix consultative, aux travaux de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie et au sein de ses différentes formations :

- Le Préfet de région ;
- Le Directeur de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS) ;
- Le Directeur de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) ;

- Le Directeur de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Forêts (DRAAF)
- Le Directeur de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) ;
- Le Directeur de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
- Le Directeur de la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP) ;
- Le Délégué Régional à la Recherche et à la Technologie (DRRT) ;
- Le Directeur de la Direction Régionale des douanes et des droits indirects (DRDDI) ;
- Le Directeur de la Délégation Régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE) ;
- Le Directeur de la Délégation régionale au redéploiement industriel et aux restructurations de défense (DRRIRD) ;
- Le Recteur de région académique ;
- Le Président du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER) ;
- La Directrice générale de l'Agence régionale de santé (ARS) ;
- Un membre des conseils des organismes locaux d'Assurance Maladie relevant du régime général ;
- Un administrateur de l'association régionale des organismes de la Mutualité Sociale Agricole ;
- Le Président du Régime Social des Indépendants de Normandie ;

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2017-04-28-006

**ARRETE RECTIFICATIF N° 3 DU 28 AVRIL 2017
PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION
DE LA COMMISSION DE COORDINATION DANS
LES DOMAINES DES PRISES EN CHARGE ET DES
ACCOMPAGNEMENTS MEDICO-SOCIAUX**

ARRETE RECTIFICATIF N°3 DU 28 AVRIL 2017 MODIFIANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DE COORDINATION DANS LES DOMAINES DES PRISES EN CHARGE ET DES ACCOMPAGNEMENTS MEDICO-SOCIAUX

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'ARS DE NORMANDIE,

Vu le code de la santé publique, notamment le livre IV de la première partie et ses articles L.1432-1, D 1432-6 à D 1432-14 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le décret n° 2010-346 du 31 mars 2010 relatif aux commissions de coordination des politiques publiques de santé ;

Vu le décret n°2015-1878 du 30 décembre 2015 relatif aux commissions de coordination des politiques publiques de santé ;

VU le décret du 5 janvier 2017 portant nomination de Madame Christine GARDEL, directrice générale de l'ARS de Normandie ;

Vu l'arrêté de nomination en date du 24 mai 2016 portant composition de la commission de coordination dans les domaines des prises en charge et des accompagnements médico-sociaux,

Vu l'arrêté rectificatif n°1 du 30 août 2016 portant modification de la composition de la commission de coordination dans les domaines des prises en charge et des accompagnements médico-sociaux,

Vu l'arrêté rectificatif n°2 du 19 décembre 2016 portant modification de la composition de la commission de coordination dans les domaines des prises en charge et des accompagnements médico-sociaux,

Vu le courriel du Régime social des indépendants en date du 19 avril 2017,

ARRETE

ARTICLE 1

La liste des membres titulaires et suppléants de la commission de coordination dans les domaines des prises en charge et des accompagnements médico-sociaux est modifiée comme suit :

Au titre 5) petit c : Des représentants des organismes de sécurité sociale, œuvrant dans le domaine de l'accompagnement médico-social :

- Madame Siham ALVES DOS SANTOS (Sous-directrice retraite, aides et soutiens en charge de l'action sanitaire et sociale) est nommée 1^{ère} suppléante de Monsieur Alain CLICQ en remplacement de Monsieur Dominique VANDAELE.

- Madame Christelle ARCHAMBAULT (Chargée de mission) est nommée 2^{ème} suppléante de Monsieur Alain CLICQ en remplacement de Madame Catherine FERCHAUD.

ARTICLE 2 : La version consolidée de la composition de la Commission de coordination dans les domaines des prises en charge et des accompagnements médico-sociaux est annexée au présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication aux recueils des Actes Administratifs de la région Normandie.

ARTICLE 4: Le Directeur général adjoint de l'Agence Régionale de Santé de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le 28 avril 2017

La Directrice générale,
le Directeur Général Adjoint
Vincent KAUFFMANN
Christine GARDEL

COMPOSITION ACTUALISEE DE LA COMMISSION DE COORDINATION DANS LES DOMAINES DES PRISES EN CHARGE ET DES ACCOMPAGNEMENTS MEDICO-SOCIAUX

Sont membres de la commission de coordination dans le domaine des prises en charge et des accompagnements médico-sociaux :

1° La directrice générale de l'agence régionale de santé ou son représentant.

2° Le représentant du préfet de région.

3° Des représentants de l'Etat exerçant des compétences dans le domaine de l'accompagnement médico-social :

- a) Le recteur de région académique,
- b) Le directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,
- c) Le directeur régional des entreprises, de la consommation, du travail et de l'emploi,
- d) Le directeur départemental de la cohésion sociale du département du chef-lieu de Normandie.

4° Des représentants des collectivités territoriales :

a) Deux conseillers régionaux :

- Madame Elisabeth JOSSEAUME, titulaire ; Madame Lynda LAHALLE, 1^{ère} suppléante ; Monsieur Guy LEFRAND, 2^{ème} suppléant
- Madame Valérie EGLOFF, titulaire ; Monsieur Jean-Manuel COUSIN, 1^{er} suppléant ; Madame Malika CHERRIERE., 2^{ème} suppléante

b) Le président du conseil départemental ou son représentant de chacun des départements :

- Pour le Calvados :
Monsieur Michel ROCA, titulaire ; Madame Claire TROUVE, 1^{ère} suppléante ; Monsieur Erwann BERNET, 2^{ème} suppléant
- Pour l'Eure :
Monsieur Olivier LEPINTEUR, titulaire ; Madame Françoise COLLEMARE, 1^{ère} suppléante ; Madame Colette BONNARD, 2^{ème} suppléante
- Pour la Manche :
Madame Christèle CASTELEIN, titulaire ; Madame Brigitte BOISGERAULT, 1^{ère} suppléante ; 2^{ème} suppléant en cours de désignation

- Pour l'Orne :

Monsieur Jean-Pierre BLOUET, titulaire ; Madame Elisabeth JOSSET, 1^{ère} suppléante ; Monsieur Jean LAMY, 2^{ème} suppléant

- Pour la Seine-Maritime :
Madame Agnès FIRMIN LE BODO, titulaire ; Madame Florence THIBAudeau RAINOT, 1^{ère} suppléante ; Madame Hélène BROHY, 2^{ème} suppléant
- c) quatre représentants au plus des communes et groupements de communes :
 - en attente de désignations

5° Des représentants des organismes de sécurité sociale, œuvrant dans le domaine de l'accompagnement médico-social :

- a) Monsieur Jean-Yves YVENAT, directeur régional de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail, titulaire ; Madame Corinne GAULTIER, 1^{ère} suppléante ; Monsieur Thierry GANTOIS, 2^{ème} suppléant
- b) M. Pierre PEIX, directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Rouen-Elbeuf-Dieppe, titulaire ; Monsieur Stéphane HOLE, directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Eure, 1^{er} suppléant ; Monsieur Matthieu FRELAUT, directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Orne, 2^{ème} suppléant
- c) Monsieur Alain CLICQ, directeur régional du Régime Social des Indépendants, titulaire ; Madame Siham ALVES DOS SANTOS, 1^{ère} suppléante ; Madame Christelle ARCHAMBAULT, 2^{ème} suppléante
- d) Madame Carole ROBERT, sous-directrice de la Mutualité Sociale Agricole de Haute-Normandie, titulaire ; Monsieur Mathieu GORSSE, sous-directeur de la Mutualité Sociale Agricole de Mayenne-Orne-Sarthe, 1^{er} suppléant, 2^{ème} suppléant en cours de désignation

Centre hospitalier intercommunal Elbeuf-Louviers/Val de
Reuil

R28-2017-03-17-009

Décision n°2017-11DG - Décision portant délégation de
signature générale pendant l'absence de Madame HAMON

Décision portant délégation de signature générale pendant l'absence de Madame HAMON

Décision n° 2017-11/DG

**Portant délégation de signature générale
pendant l'absence de Madame HAMON**

La Directrice du Centre Hospitalier Intercommunal d'Elbeuf Louviers Val de Reuil,

Vu l'arrêté de l'Agence Régionale de Santé de Haute-Normandie du 1^{er} août 2014 portant nomination de **Madame Véronique HAMON**, Directrice du Centre Hospitalier Intercommunal d'Elbeuf Louviers Val de Reuil,

Vu l'arrêté Ministériel du 1^{er} septembre 1995 portant nomination de **Monsieur Gérard SNYERS**, Directeur Adjoint,

Vu l'arrêté Ministériel du 1^{er} janvier 2000 portant nomination de **Madame Véronique SURENA**, Directrice adjointe,

Vu la décision du Directeur du Centre National de Gestion du 27 août 2014 nommant **Madame Samia IBEGAZENE** directrice adjointe au Centre Hospitalier Intercommunal d'Elbeuf Louviers Val de Reuil,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 7 avril 2015 portant nomination de **Madame Clémence FOURRIER**, Directrice adjointe,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 13 novembre 2014 portant nomination de **Madame Catherine ROSSIGNOL**, Directrice adjointe,

Vu la loi « Hôpital Patients Santé Territoire » du 21 juillet 2009,

Vu le décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

Vu le Code de la Santé Publique, et plus particulièrement les articles L 6143-7, L6145-16, R6143-38, R 6145-70, et D 6143-33 à 6143-35,

Vu le Règlement Intérieur de l'Etablissement,

Décision n° 2017-11/DG

Centre Hospitalier Intercommunal Elbeuf Louviers – Secrétariat de Direction le 17 février 2017
Délégation de signature générale en l'absence de Madame HAMON

1/3

Décide

Article 1 : Dispositions générales

Sont de la compétence exclusive de la directrice :

- les conventions de transactions conclues en application de l'article 2044 du Code civil
- les conventions de coopération avec les établissements de santé publics ou privés
- les conventions avec les organismes de tiers-payant
- les conventions et accords avec des organismes institutionnels
- la signature des contrats de pôle d'activité en application de l'article L 6146-1 du Code de la Santé Publique
- les réquisitions du comptable
- les créations de régies d'avances de recettes et de dépôts et les nominations de régisseurs
- les actes relatifs aux opérations immobilières résultant des dispositions de l'article L6143-7, 9° et 10°
- les décisions d'ester en justice
- les décisions relatives aux emprunts
- les décisions relatives aux dons et legs
- les sanctions disciplinaires
- les décisions de recours à des collaborateurs occasionnels
- ainsi que tous autres actes, documents et correspondances qui, en raison de l'importance de leur objet, engagent le Centre Hospitalier Intercommunal d'Elbeuf Louviers Val de Reuil

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Véronique HAMON**, délégation, à l'effet de signer tous les actes administratifs relevant de la compétence du Directeur Général, est donnée à :

- **Monsieur Gérard SNYERS**, Directeur des Services Techniques et hôteliers (à l'exception de l'ordonnancement),
- **Madame Véronique SURENA**, Directrice de l'Accueil Qualité Clientèle,
- **Madame Samia IBEGAZENE**, Directrice du Personnel et des Relations Sociales, Directrice des Affaires Médicales,
- **Madame Clémence FOURRIER**, Directrice des Affaires Financières et du Système d'Information,
- **Madame Catherine ROSSIGNOL**, Directrice des Affaires Générales,

Article 3 :

La présente décision prend effet à compter de sa signature. Elle est valable pour une durée d'un an renouvelable deux fois.

Article 4 :

Cette décision sera transmise au Trésorier Principal de l'établissement.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Seine-Maritime.

Décision n° 2017-11/DG

Centre Hospitalier Intercommunal Elbeuf Louviers – Secrétariat de Direction le 17 février 2017

Délégation de signature générale en l'absence de Madame HAMON

2/3

Fait à Saint-Aubin lès Elbeuf, le 17 mars 2017

La Directrice
du Centre Hospitalier Intercommunal
Elbeuf - Louviers - Val de Reuil,



Véronique HAMON

SPECIMEN DE SIGNATURE

Samia IBEGAZENE

Véronique SURENA

Clémence FOURRIER

Gérard SNYERS

Catherine ROSSIGNOL

Décision transmise pour information à :
Madame la Trésorière Principale d'Elbeuf
L'intéressé(e)
Dossier carrière de l'agent
Dossier chronologique

Décision n° 2017-11/DG
Centre Hospitalier Intercommunal Elbeuf Louviers – Secrétariat de Direction le 17 février 2017
Délégation de signature générale en l'absence de Madame HAMON

3/3

Direction interrégionale de la Mer Est - Mer du Nord

R28-2017-05-10-002

Arrêté n° 41/2017 en date du 10 mai 2017 modifiant
l'arrêté 20/2016 du 04/02/2016 fixant les modalités
d'exploitation de la crevette grise (Crangon crangon) dans
la bande côtière des trois milles de l'estuaire de la Seine et
à proximité des départements du Calvados et de la
Seine-Maritime



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

Direction interrégionale de la mer
Manche Est - mer du Nord

Service Régulation des Activités et des Emplois Maritimes

Unité Réglementation des Ressources Marines

Le Havre, le 10 mai 2017

La préfète de la région Normandie
préfète de la Seine-maritime
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

ARRETE n° 41 / 2017

Modifiant l'arrêté 20/2016 du 04 février 2016 fixant les modalités d'exploitation de la crevette grise (Crangon crangon) dans la bande côtière des trois milles de l'estuaire de la Seine et à proximité des départements du Calvados et de la Seine-Maritime

VU le règlement (CE) n° 850/98 du Conseil du 30 mars 1998 visant à la conservation des ressources de pêche par le biais de mesures techniques de protection des juvéniles d'organismes marins ;

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment son livre IX relatif à la pêche maritime et à l'aquaculture marine dans ses parties législative et réglementaire ;

VU l'arrêté de la préfète de Normandie n°20/2016 modifié du 04 février 2016 fixant les modalités d'exploitation de la crevette grise (Crangon crangon) dans la bande côtière des trois milles de l'estuaire de la Seine et à proximité des départements du Calvados et de la Seine-Maritime ;

VU l'arrêté préfectoral n°SGAR/ 17.019 du 06 mars 2017 portant délégation de signature en matière d'activités à Monsieur Jean-Marie COUPU, directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord ;

VU la décision directoriale n°282/2017 du 7 mars 2017 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est-mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;

VU la décision directoriale n°520/2017 du 02 mai 2017 relative à l'intérim du directeur interrégional de la mer Manche Est-mer du Nord ;

VU la demande de modification du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Normandie du 09 mai 2017 ;

SUR proposition du directeur interrégional de la mer Manche Est-mer du Nord ;

Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 14h00-16h00
Tél. : 33 (0) 2 35 19 29 99 – fax : 33 (0) 2 35 43 38 70
4 rue du Colonel Fabien – BP 34 - 76083 LE HAVRE Cedex

ARRETE

Article 1^{er} :

L'article 4 alinéa 4.2 de l'arrêté n° 20/2016 modifié du 04 février 2016 susvisé est modifié comme suit :

« 4.2- L'usage du chalut à crevettes sélectif est obligatoire (TBS).

Le chalut sélectif comporte une poche pour les crevettes et au moins deux orifices d'échappement. L'intérieur du chalut sélectif doit être muni d'une nappe intermédiaire, fixée au dos, aux ralingues de côté et au ventre, de manière à tamiser, accumuler les crevettes et à laisser échapper naturellement les autres captures.

Le code FAO à déclarer pour l'utilisation de cet engin est TBS.

Deux types de chalut sont autorisés :

1- chalut de fond à crevettes :

Les caractéristiques de ce chalut sont les suivantes :

- Longueur de la corde de dos de 14 mètres maximum.
- Dimension minimale des côtés de la trappe d'échappement de 40 centimètres.
- Maillage de la nappe intermédiaire compris entre 30 et 60mm.
- **Conformément au règlement (CE) n°850/98, le maillage du cul du chalut doit être compris entre 16 et 31 millimètres de maille étirée.**

2- chalut jumeau de fond à crevettes :

Les deux chaluts sont raccordés par un chariot de 60 kg maximum.

Les caractéristiques de chaque chalut sont identiques à celles du chalut de fond à crevettes à l'exception de la longueur de la corde de dos qui doit être de 7 mètres maximum. »

Article 2 :

Le directeur interrégional de la mer Manche Est-Mer du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Pour la préfète de la région Normandie et par subdélégation,

L'administrateur en chef
Stéphane GATTO
adjoint au directeur
interrégional de la mer
Manche Est - Mer du Nord

Collection des arrêtés : préfecture Normandie

Destinataires :

CNSP

CRPMEM Normandie

DML 14-76

Grand Port Maritime du Havre, Rouen

Agence des aires marines protégées / Maison de l'estuaire

Gendarmerie maritime Memn / Le Havre

DIRM – MT Caen

Direction interrégionale de la Mer Est - Mer du Nord

R28-2017-04-21-005

Arrêté n°39/2017 en date du 21 avril 2017 fixant la
composition de la commission régionale de gestion de la
flotte de pêche de Normandie

*Arrêté n°39/2017 en date du 21 avril 2017 fixant la composition de la commission régionale de
gestion de la flotte de pêche de Normandie*

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

Direction interrégionale de la mer
Manche Est-mer du Nord

Le Havre, le 21 avril 2017

Service Régulation des Activités et des Emplois Maritimes

La préfète de la région Normandie
préfète de la Seine-Maritime
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Unité Économie Maritime

ARRETE n° 39/2017

**Arrêté préfectoral fixant la composition de la commission régionale
de gestion de la flotte de pêche de Normandie**

VU le code des relations entre le public et l'administration, et notamment ses articles R133-1 à R133-15 ;

VU le code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles D 914-1, D 914-2 et D 914-2-1 relatifs à la commission régionale de gestion de la flotte de pêche ;

VU l'arrêté préfectoral n°SGAR/ 17.019 du 6 mars 2017 portant délégation de signature en matière d'activités à Monsieur Jean-Marie COUPU, directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord ;

VU la décision directoriale n°282/2017 du 7 mars 2017 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est - mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;

SUR proposition du directeur interrégional de la mer Manche Est-mer du Nord ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} :

La commission régionale de gestion de la flotte de pêche de Normandie est composée comme suit :

- la préfète de région Normandie ou son représentant, présidente de la commission ;
- deux représentants du directeur interrégional de la mer ;
- le président du conseil régional de Normandie ou son représentant ;
- quatre représentants du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Normandie ;
- deux représentants de l'organisation de producteurs de Normandie ;
- deux représentants de l'organisation de producteurs FROMNORD.

Les membres de la commission régionale de gestion de la flotte de pêche sont désignés pour une durée de quatre ans. Leur mandat est renouvelable.

Le président et les membres de la commission qui siègent en raison des fonctions qu'ils occupent peuvent se faire suppléer par un membre de l'organisme auquel ils appartiennent.

Le membre de la commission qui au cours de son mandat, décède, démissionne ou perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné, est remplacé pour la durée du mandat restant à courir par une personne désignée dans les mêmes conditions.

ARTICLE 3 :

La commission régionale de gestion de la flotte de pêche adopte son règlement intérieur. Elle se réunit au moins une fois par an. Son secrétariat est assuré par les services de la direction interrégionale de la mer Manche Est – Mer du Nord.

ARTICLE 4 :

L'arrêté préfectoral de Normandie n°89/2016 du 22 mars 2016 fixant la composition et le fonctionnement de la COREPAM de Normandie est abrogé.

ARTICLE 5 :

Monsieur le Secrétaire général pour les affaires régionales et Monsieur le Directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Pour la Préfète et par délégation,
Le Directeur interrégional de la mer
Manche Est – mer du Nord

L'administrateur en chef
Stéphane GATTO
adjoint au directeur
interrégional de la mer
Manche Est - Mer du Nord

Copie :
DPMA/SDRH/BGR
SGAR Normandie
Préfectures Calvados – Manche – Seine-Maritime
DDTM/DML 14-50-76
Conseil régional de Normandie
OP Normandie.
OP FROMNORD
Mission Territoriale de Caen

Direction interrégionale de la Mer Est - Mer du Nord

R28-2017-05-11-006

Arrêté n°42/2017 en date du 11 mai 2017 encadrant la
pêche à pied des moules sur les gisements naturels du
Boulonnais (département du Pas-de-Calais)

*Arrêté n°42/2017 en date du 11 mai 2017 encadrant la pêche à pied des moules sur les gisements
naturels du Boulonnais (département du Pas-de-Calais)*



PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

Direction interrégionale de la mer
Manche Est - mer du Nord

Service Régulation des Activités et des Emplois Maritimes

Unité Réglementation des Ressources Marines

Le Havre, le 11 mai 2017

La préfète de la région Normandie
préfète de la Seine-Maritime
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

ARRETE n° 42 / 2017

**Encadrant la pêche à pied des moules sur les gisements naturels du Boulonnais
(Département du Pas-de-Calais)**

VU le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre IX dans ses parties législative et réglementaire ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et les départements ;

VU l'arrêté du préfet du Pas-de-Calais du 24 février 2014 modifié portant classement de salubrité des zones de production des coquillages vivants du Pas-de-Calais ;

VU l'arrêté du préfet de région Haute-Normandie n°21/2015 du 10 février 2015 portant réglementation de l'exercice de la pêche à pied des moules sur les gisements naturels du Boulonnais (département du Pas-de-Calais) ;

VU l'arrêté préfectoral n° SGAR/17.019 du 06 mars 2017 portant délégation de signature en matière d'activités à Monsieur Jean-Marie COUPU, Directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord ;

VU la décision directoriale n° 282/2017 du 07 mars 2017 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;

VU la décision directoriale n°520/2017 du 02 mai 2017 relative à l'intérim du directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord ;

CONSIDERANT les stocks disponibles sur les différents gisements de moules du Boulonnais ;

CONSIDERANT les avis favorables du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins Hauts de France et des membres de la commission de visite des gisements naturels de moules réunie le 10 mai 2017 ;

SUR proposition du directeur interrégional de la mer Manche Est-mer du Nord ;

Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 14h00-16h00
Tél. : 33 (0) 2 35 19 29 99 – fax : 33 (0) 2 35 43 38 70
4 rue du Colonel Fabien – BP 34 - 76083 LE HAVRE Cedex

ARRETE

Article 1^{er} : Date et lieux d'ouverture

La pêche à pied des moules, à titre professionnel et de loisir, est autorisée ou interdite sur les gisements selon le tableau suivant :

Zones de production Classement	Commune(s) concernée(s)	Gisements concernés
62.02	CALAIS	Tous gisements interdits à la pêche
62.03 C	SANGATTE	Tous gisements fermés à la pêche
	ESCALLES	Tous gisements fermés à la pêche
62.04 B	WISSANT	Gisement de Saint-Pô fermé à la pêche
	TARDINGHEN	Tous gisements fermés à la pêche
	AUDINGHEN	
62.05 B	AUDINGHEN	Tous gisements ouverts à la pêche
62.06 B	AUDRESSELLES	Tous gisements ouverts à la pêche : du lundi 15 mai 2017 au lundi 22 mai 2017 inclus du jeudi 1 ^{er} juin 2017 au jeudi 08 juin 2017 inclus du mercredi 14 juin 2017 au jeudi 22 juin 2017 inclus
	AMBLETEUSE	Tous gisements ouverts à la pêche
62.07 B	WIMEREUX	Gisement de la Pointe aux Oies fermé à la pêche à partir du lundi 15 mai 2017 Autres gisements ouverts à la pêche
62.08	BOULOGNE	Tous gisements interdits à la pêche (y compris l'extérieur des digues du port)
62.09 B	LE PORTEL	Gisement du Fort de l'Heurt fermé à la pêche à partir du lundi 15 mai 2017 Autres gisements ouverts à la pêche
	EQUIHEN	Tous gisements ouverts à la pêche

Pour les autres zones, la pêche à pied des moules, à titre professionnel ou de loisir, est interdite

La pêche peut être interdite par arrêté du Préfet de département en cas d'alerte sanitaire sur une ou plusieurs zones.

Article 2 :

L'arrêté n° 90/2016 du 20 septembre 2016 encadrant la pêche à pied des moules sur les gisements naturels du Boulonnais (Département du Pas-de-Calais) est abrogé.

Article 3 :

Le directeur interrégional de la mer Manche Est-Mer du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de région Normandie et Hauts-de-France.

Pour la préfète de la région Normandie et par subdélégation,
L'adjoint du directeur interrégional de la mer
Manche Est – Mer du Nord

L'administrateur en chef
Stéphane GATTO
adjoint au directeur
Interrégional de la mer
Manche Est - Mer du Nord



Collection des arrêtés : Préfectures Normandie, Hauts-de-France

Destinataires :

- CNSP CROSS Etel
- Sous-Préfecture de Calais et Boulogne-sur-Mer
- DDTM-Dml 62- 59
- DDPP 62
- Centre IFREMER de Boulogne-sur-mer
- Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale
- Toutes mairies littorales du Pas-de-Calais de Calais à Equihen Plage (pour affichage)
- Associations de pêcheurs de loisir
- C.R.P.M.E.M. Hauts de France
- Vedette de surveillance littorale *ARMOISE*
- Gendarmerie maritime vedette *Scarpe P604*
- Gendarmerie maritime *BSL* Boulogne sur mer
- Brigade Nautique de Gendarmerie de Calais
- Compagnie de gendarmerie départementale de Calais
- DIRM DIRM MT NPDCP
- Dossier

Direction régionale des affaires culturelles de Normandie

R28-2017-03-01-002

arrête IMH CRMH 2017 Ste Marie du mont Arrêté de
protection au titre des monuments historiques de
l'immeuble 36 place de l'église

arrêté de protection au titre des monuments historiques de l'immeuble 36 place de l'église

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

Direction régionale
des affaires culturelles

Conservation régionale
des monuments historiques

Affaire suivie par Marie-Laure LOIZEAU
Tél. 02 31 38 39 33
Mél. marie-laure.loizeau@culture.gouv.fr

**Arrêté portant inscription au titre des monuments historiques de l'immeuble 36 place de l'église
à Sainte-Marie-du-Mont (Manche)
CRMH/2017 N° 06**

**La Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 nommant Madame Nicole KLEIN préfète de la région Normandie ;

La commission régionale du patrimoine et des sites entendue en sa séance du 29 novembre 2016 ;

Vu les pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que l'immeuble sis 36 place de l'église à Sainte-Marie-du-Mont (Manche) présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation, d'une part parce qu'il recèle des témoignages remarquables de son utilisation successive par des soldats allemands puis américains et représente à ce titre un ensemble cohérent de vestiges de la Seconde Guerre Mondiale conservé *in situ* ; d'autre part parce que les peintures murales du rez-de-chaussée illustrent exemplairement la situation et le discours propagandiste de l'occupant allemand dans un secteur côtier normand éminemment stratégique,

ARRETE

Article 1^{er} : Est inscrit au titre des monuments historiques en totalité à l'exclusion des adjonctions l'immeuble 36 place de l'église, tel que délimité sur le plan annexé, situé à SAINTE-MARIE-DU-MONT (Manche), sur la parcelle n° 94 d'une contenance de 554 m², figurant au cadastre section AB.

Article 2 : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture et de la communication, sera publié au service de la publicité foncière de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 3 : Il sera notifié au préfet du département, au maire et au propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Rouen, le : 01 MARS 2017

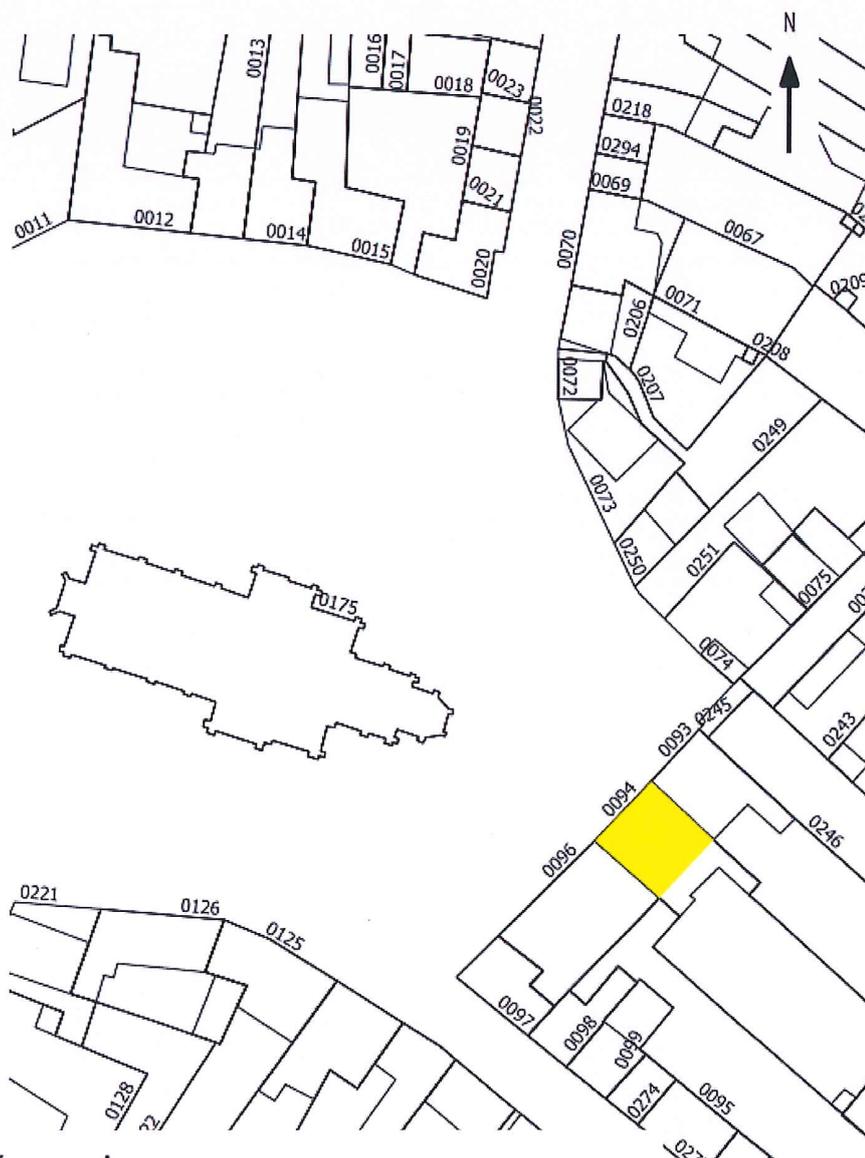
La Préfète

Nicole KLEIN

SAINTE-MARIE-DU-MONT (Manche) - Immeuble 36, place de l'église
Plan cadastral de protection au titre des Monuments historiques
Plan annexé à l'arrêté CRMH/2017 N° 06 en date du

La Préfère

Nicole KLEIN



Légende

 Immeuble bâti inscrit au titre des monuments historiques en totalité

Direction régionale des affaires culturelles de Normandie – Novembre 2016
Source : IGN-RGE 93

Préfecture de la région Normandie – 7 place de la Madeleine – 76036 ROUEN CEDEX
Standard : 02 32 76 50 00 – Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

R28-2017-05-02-003

**ARRETE PORTANT COMMISSIONNEMENT POUR
EFFECTUER DES CONTROLES AU TITRE DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DE
L'APPRENTISSAGE ET DES OPERATIONS
COFINANCEES PAR LE FONDS SOCIAL EUROPEEN**

PREFECTURE DE LA REGION NORMANDIE

Arrêté portant commissionnement pour effectuer des contrôles au titre de la formation professionnelle continue, de l'apprentissage et des opérations cofinancées par le fonds social européen

Vu le règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, et abrogeant le règlement (CE) n°1083/2006 du Conseil ;

Vu le règlement délégué (UE) n°480/2014 de la Commission du 3 mars 2014 complétant le règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche ;

Vu le règlement (CE) n°1083/2006 du Conseil du 11 juillet 2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, et abrogeant le règlement (CE) n°1260/1999 ;

Vu le règlement (CE) n°1828/2006 de la commission du 8 décembre 2006 établissant les modalités d'exécution du règlement (CE) n°1083/2006 du Conseil portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, et du règlement (CE) n°1080/2006 du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds européen de développement régional ;

Vu le décret n°2008-548 du 11 juin 2008, modifié, relatif à la commission interministérielle de coordination des contrôles - autorité d'audit pour les fonds européens en France ;

Vu la circulaire n°5210/SG du 13 avril 2007 relative au dispositif de suivi, de gestion et de contrôle des programmes cofinancés par [...] le Fonds social européen [...]

Vu le code du travail et notamment les articles L. 6252-4 à L. 6252-6, L. 6361-1 à L. 6361-5, R. 6361-1 et R. 6362-7 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 03 mars 2009 portant nomination de Mme Maryline DUFIEUX dans le corps de l'inspection du travail en qualité d'Inspectrice du travail à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie et affectée au Service Régional de Contrôle à compter du 1^{er} mai 2017,

Vu l'assermentation de Mme Maryline DUFIEUX prononcée par le Président du Tribunal de Grande Instance de Caen en date du 16 mars 2009,

Vu le décret du Président de la République en date du 16 février 2017 portant nomination de Madame Fabienne BUCCIO, préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté n° SGAR/17.031 du 07 mars 2017 donnant délégation de signature à M. Jean-François DUTERTRE, directeur du travail, sur l'emploi de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie ;

Arrête :

Article 1

Mme Maryline DUFIEUX est commissionnée pour effectuer les contrôles et audits mentionnés :

- à l'article 16 du règlement (CE) n°1028/2006 de la commission du 8 décembre 2006 établissant les modalités d'exécution du règlement (CE) n°1083/2006 du Conseil portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, et du règlement (CE) n°1080/2006 du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds européen de développement régional, pour ce qui concerne les opérations sélectionnées dans le cadre du programme opérationnel d'intervention communautaire du Fonds social européen au titre de l'objectif « compétitivité régionale et emploi » de la France CCI 2007FR052PO001.
- à l'article 27 du règlement délégué (UE) n°480/2014 de la Commission du 3 mars 2014 complétant le règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, pour ce qui concerne les opérations sélectionnées dans le cadre du « Programme opérationnel national FSE pour l'emploi et l'inclusion en métropole" CCI 2014FR05SFOP001 et du Programme opérationnel national pour la mise en œuvre de l'initiative pour l'emploi des jeunes en métropole et outre-mer CCI 2014FR05M9OP001.

Article 2

Mme Maryline DUFIEUX est commissionnée pour effectuer les contrôles mentionnés aux articles L. 6252-4 à L. 6252-6, L. 6361-1 à L. 6361-5 et R. 6361-1 à R. 6362-7 du code du travail.

Article 3

Mme Maryline DUFIEUX est habilitée à intervenir sur l'ensemble du territoire de la région Normandie.

Article 4

Mme Maryline DUFIEUX est tenue au secret professionnel dans les termes des articles 226-13 et 226-14 du code pénal.

Article 5

Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Rouen le 02 mai 2017

Le Directeur régional des entreprises,
de la concurrence, de la consommation
du travail et de l'emploi

Jean-François DUTERTRE



Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

R28-2017-05-05-002

**DECISION RELATIVE A LA COMPOSITION ET A LA
DELIMITATION DE COMPETENCE DES AGENTS
QUI COMPOSENT LE RESEAU REGIONAL DES
RISQUES PARTICULIERS RELATIF A L'AMIANTE
DE LA DIRECCTE de NORMANDIE**



**DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE NORMANDIE**

**DÉCISION RELATIVE À LA COMPOSITION ET À LA DÉLIMITATION DE COMPÉTENCE DES AGENTS
QUI COMPOSENT LE RÉSEAU REGIONAL DES RISQUES PARTICULIERS RELATIF À L'AMIANTE
DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE NORMANDIE**

Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie,

Vu le Code du travail, notamment ses articles R.8122-3 à R.8122-10 ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n°2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives, notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 15 décembre 2015 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail ;

Vu l'arrêté interministériel du 1^{er} janvier 2016 portant nomination de Monsieur Jean-François DUTERTRE, directeur du travail, sur l'emploi de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu les arrêtés des 30 juin 2016, 18 juillet 2016, 28 février 2017, 06 janvier 2017 et 01 février 2017 portant affectation d'agents de contrôle dans les unités départementales du Calvados, de la Manche, de l'Eure, de la Seine Maritime et de l'Orne.

DECIDE

Article premier : sont désignés aux fins d'assurer un appui aux unités de contrôle ou de mener des actions régionales pour prévenir les risques liés à une exposition à l'amiante :

- Sylvie LARSONNEUR, contrôleur du travail à l'unité départementale de la Manche,
- Elodie LAIGNIEL, contrôleur du travail à l'unité départementale de l'Eure,
- Anne-Marie DOUCE, contrôleur du travail à l'unité départementale de l'Eure,
- Charles VAN ACKER, inspecteur du travail à l'unité départementale du Calvados,
- Brahim BALADI, contrôleur du travail à l'unité départementale du Calvados,
- Elodie GAUDIN, ingénieur de prévention,
- Anne GERLING GILSON, ingénieur de prévention,
- Dominique FONTAINE, ingénieur de prévention,
- François Xavier EMERY, ingénieur de prévention.

Article deux : Les agents de contrôle membres du réseau régional de prévention des risques liés à l'exposition à l'amiante, demeurent attachés à leurs unités de contrôle respectives ; en outre, l'ensemble des membres du réseau régional a compétence sur le périmètre de la région Normandie afin d'exercer sa mission d'appui aux unités de contrôle, et notamment :

- à l'occasion des interventions auprès des entreprises procédant au retrait ou à l'encapsulage de matériaux contenant de l'amiante ou intervenant sur des matériaux contenant de l'amiante,
- sur les chantiers de retrait ou d'encapsulage de matériaux contenant de l'amiante,
- en tous lieux où se déroulent des interventions sur des matériaux contenant de l'amiante ou susceptible dans contenir,
- auprès des maîtres d'ouvrages et donneurs d'ordre,
- auprès des organismes de formation,
- auprès des laboratoires d'analyse,
- auprès des opérateurs de repérage.

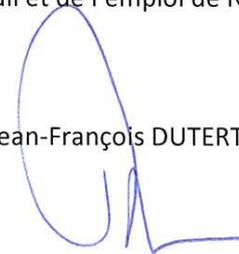
Article trois : Monsieur Grégory Longuet, Directeur adjoint du travail est chargé de l'animation du réseau régional en charge de l'appui aux unités de contrôle en matière de prévention des risques liés à l'exposition à l'amiante

Article quatre : Le chef du pôle Politique du Travail, est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région de NORMANDIE.

Fait à Rouen, le 05/05/2017

Le Directeur régional des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi de Normandie

Jean-François DUTERTRE



Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2017-05-10-003

**Rapport d'orientation budgétaire relatif à l'enveloppe
limitative régionale pour la tarification des CPH de
Normandie, Exercice 2017.**

*Rapport d'orientation budgétaire relatif à l'enveloppe limitative régionale pour la tarification des
CPH de Normandie, Exercice 2017.*

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

Direction Régionale et
départementale de la
Jeunesse, des Sports et
de la Cohésion Sociale
de Normandie

Rouen, le **10 MAI 2017**

Pôle Cohésion Sociale
et Hébergement

Affaire suivie par :
Boubacar DIAGANA

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE
relative à l'enveloppe limitative régionale pour la tarification
des centres provisoires d'hébergement
de Normandie, exercice 2017

I – cadre réglementaire

1.1 cadre général

Les dispositions budgétaires et comptables du code de l'action sociale et des familles (CASF) sont applicables aux centres provisoires d'hébergement (CPH), établissements sociaux soumis à autorisation.

La réglementation financière et budgétaire prévue par les articles R. 314-1 et suivants du CASF s'applique donc à ces services.

1.2 la régionalisation de la compétence tarifaire

La préfète de région est l'autorité compétente pour la tarification des établissements et services sociaux dont les prestations sont financées par le budget de l'Etat, en application de l'article 18 de l'ordonnance n° 2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (HPST) et des articles 232 à 252 du décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de la loi du 21 juillet 2009 précitée.

Le financement des CPH par l'État est assuré par une dotation globale de financement (DGF) résultant d'une analyse contradictoire entre les services déconcentrés en charge de la tarification et les gestionnaires de centres.

1.3 le rapport d'orientation budgétaire (ROB)

Pour la campagne budgétaire 2017, le présent ROB informe les opérateurs sur les priorités de l'État et les règles décidées au niveau régional pour déterminer les modalités de tarification des CPH de la région. Les modifications budgétaires et abattements retenus par l'autorité de tarification seront justifiés au regard notamment des motifs mentionnés dans l'article R. 314-23 du CASF.

L'application du ROB est déterminée par les dotations effectivement déléguées par le ministère de l'Intérieur au RBOP de la région Normandie pour le financement des CPH.

II – les principales orientations pour 2017

2-1 les priorités nationales

L'objectif de l'action 15 « accompagnement des réfugiés » du programme ministériel 104 « intégration et accès à la nationalité française » soutient l'accompagnement global des bénéficiaires d'une protection internationale, notamment par la mise en œuvre de projets ayant vocation à faciliter l'accès à l'emploi et au logement pour faciliter ainsi leur insertion dans la société d'accueil. La prise en charge intervient sous la forme d'un hébergement accompagné en CPH, structures considérées comme des centres de réinsertion sociale spécialisés.

La loi n° 2015-925 du 29 juillet 2015 relative à la réforme de l'asile a modifié le CASF pour préciser les missions de ces structures qui doivent assurer l'accueil, l'hébergement ainsi que l'accompagnement linguistique, social, professionnel et juridique des personnes hébergées.

Les CPH assurent désormais la mission de référent pour des actions d'intégration des bénéficiaires d'une protection internationale par le biais de conventions avec les acteurs de l'intégration sur leur territoire.

L'OFII a une compétence exclusive pour les admissions en CPH, dont les places sont intégrées au traitement automatisé du suivi du parc d'hébergement (DN@) à cette fin.

Le parc de CPH comprenait 28 centres pour une capacité de 1 136 places en 2015 et a fait l'objet d'une augmentation de capacités en 2016 dans le cadre du plan « Répondre au défi migratoire ». Il comprend désormais 34 centres pour une capacité de 1 601 places. Cette dynamique sera poursuivie en 2017 avec la création de 500 nouvelles places au cours du premier semestre 2017.

2-2 les orientations régionales 2017

L'adéquation entre l'offre et la demande d'hébergement en CPH demeure une priorité pour l'exercice 2017. Au titre de l'appel à projets national lancé en 2016, la région a obtenu la création de 50 places dans le Calvados (14) gérées par l'association ITINERAIRES située au 212 Rue d'Auge 14000 CAEN et 70 places en Seine-Maritime (76) gérées par France Terre d'Asile (FTDA) située Forêt Domaniale de la Londe-Rouvray – Route des Essarts 76350 OISSEL.

La Normandie dispose ainsi de 120 places autorisées en début d'année 2017 :

Départements	Places en 2017
Calvados	50
Seine-Maritime	70
Total régional	120

Il est à noter que cette forme d'hébergement se met en place pour la première fois en Normandie. Elle n'existe donc pas encore dans les départements de l'Eure, de la Manche et de l'Orne.

2-3 les moyens budgétaires 2017

L'arrêté ministériel du 7 mars 2017 fixant les dotations régionales limitatives relatives aux frais de fonctionnement des CPH a paru au journal officiel du 21 mars 2017.

L'enveloppe de la région Normandie s'élève à **1 059 960€** pour un total national de 20 017 403€.

Cette enveloppe tient compte des places à créer en 2017 dans les régions à la suite de l'appel à projets national lancé en 2016.

Le tableau ci-dessous présente la situation prévisionnelle régionale au 01/01/2017, ainsi que la répartition proposée des crédits :

Départements	Nombre de places au 01/01/2017	Crédits alloués
Calvados	50	441 650€
Seine-Maritime	70	618 310€
Total Région	120	1 059 960€

2-4 les orientations pour la tarification des CPH

2-4-1 le montant du prix de journée :

Le coût par place et par journée est fixé à **24.20€** pour l'année 2017.

Aucune mesure nouvelle ne peut être accordée aux structures.

2-4-2 les dépenses de personnel

La valeur du point retenu pour le calcul des dépenses de personnel doit prendre comme référence le dernier agrément ministériel.

2-4-3 l'équilibre budgétaire

Au regard de la stabilité du coût journalier tel qu'il résulte des orientations du ministère de l'Intérieur dans le cadre des créations de places de CPH, les associations gestionnaires doivent engager les évolutions nécessaires pour garantir l'équilibre budgétaire de leurs centres.

Il est à noter que les montants des DGF sont susceptibles d'être corrigés en fonction des modifications apportées dans le cadre de la procédure contradictoire.

2-4-6 le compte administratif

Quel que soit le résultat proposé par l'organisme gestionnaire lors du dépôt du compte administratif, il doit s'apprécier au regard de l'article R. 314-52 du CASF, qui permet de réformer d'office son montant, soit en écartant les dépenses qui sont manifestement étrangères à celles qui avaient été envisagées lors de la fixation du montant de la DGF, soit qui ne sont pas justifiées par les nécessités d'une gestion normale de l'établissement.

Il est rappelé que les excédents doivent être affectés à la réduction des charges de l'année N+1, sauf si l'établissement justifie d'une situation particulière appuyée sur une analyse financière ou sur des justificatifs de charges à venir. Une demande d'affectation à la réserve d'investissement doit être accompagnée d'un plan pluriannuel d'investissement ou d'un projet précis et explicite pour être acceptée.

En cas de déficit, les établissements doivent obligatoirement justifier de leur situation de manière détaillée.

La préfète
Pour la Préfète par délégation
Le secrétaire général
pour les affaires régionales
de la région Normandie
Nicolas HESSE

Rectorat Caen

R28-2017-05-11-001

Arrêté portant composition des membres du comité
technique de l'académie de Caen

ARRETE PORTANT COMPOSITION DES MEMBRES DU COMITE TECHNIQUE DE L'ACADEMIE DE CAEN

Le recteur de la région académique Normandie

Recteur de l'académie de Caen

Chancelier des universités

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 8 avril 2011 portant création du comité technique ministériel et des comités techniques des services déconcentrés du ministère chargé de l'Education Nationale ;

Vu le procès-verbal de dépouillement du comité technique académique du 4 décembre 2014 ;

Vu la désignation des représentants des personnels par les organisations syndicales ;

ARRÊTE

Article 1 : sont désignés en qualité de représentants de l'administration au comité technique de l'académie de Caen :

Monsieur le recteur de l'académie de Caen ou son représentant,
Monsieur le secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines,

Article 2 : sont nommés en qualité de représentant des personnels au comité technique de l'académie de Caen :

Au titre de la FSU :

En qualité de membres titulaires :

Madame Carole LIZE, professeure certifiée, lycée Charles de Gaulle, Caen ;
Madame Alexandra BOJANIC, professeure des écoles, école primaire, Sainte-Honorine-La-Chardonne ;
Monsieur Sébastien BEORCHIA, Professeur d'EPS, collège Fernand Lechanteur, Caen ;
Monsieur François FERRETTE, SAENES, DSDEN, Alençon ;
Monsieur Mario BARDOT, professeure certifiée, collège Fernand Leger, Livarot;

En qualité de membres suppléants :

Madame Marion CANU, professeure des écoles, école élémentaire Jacques Prévert, Tilly-sur-Seulles ;
Monsieur Benoît LECARDONNEL, professeur de lycée professionnel, lycée professionnel Les Sapins, Coutances ;
Monsieur Thomas CHABIN, professeur agrégé, lycée Marie Curie, Vire ;
Monsieur Jean-Marie HEROUT, proviseur, lycée Sivard de Beaulieu, Carentan ;
Madame Patricia FRANCOIS, infirmière, collège Guillaume de Normandie, Caen ;

Au titre du SGEN-CFDT :

En qualité de membres titulaires :

Monsieur Olivier BUON, professeur certifié, collège Léopold Sédar Senghor, IFS ;
Monsieur Sylvain LANGLOIS, professeur des écoles, école primaire Albert Camus, Mezidon-Canon ;

En qualité de membres suppléants :

Madame Valérie LEVAVASSEUR, professeure des écoles, école élémentaire Maupas, Percy-en-Normandie ;
Monsieur Antoine BESNIER, professeur certifié, collège Jean Castel, Argences ;

Au titre de l'UNSA-EDUCATION :

En qualité de membres titulaires :

Monsieur Mathieu DEFORGE, professeur agrégé, lycée Charles de Gaulle, Caen,
Monsieur Renaud MARTIN, APAE, lycée Salvador Allende, Hérouville-saint-Clair ;

En qualité de membres suppléants :

Madame Pascale SEGAUD-CASTEX, professeure certifiée, collège Marcel Pagnol, Caen ;
Madame Christine BARBE, proviseure, lycée Augustin Fresnel, Caen ;

Au titre de SUD EDUCATION :

En qualité de membre titulaire :

Monsieur Eric MOISSERON, professeur de lycée professionnel, lycée professionnel Victor Lépine, Caen ;

En qualité de membre suppléant :

Madame Isabelle MANAUTINES, professeure des écoles, école primaire les Tanneries, Coutances ;

Article 3 : L'arrêté rectoral modifié du 19 décembre 2014 portant désignation du comité technique académique est abrogé.

Article 4 : Madame la secrétaire générale de l'académie de Caen est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Fait à Caen, le 11 MAI 2017



Denis ROLLAND